

DEC210189DR13

Décision portant nomination de Mme Sylvie CHOBLET THERY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3456 intitulée BIOCAMPUS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 nommant M. Julien CAU directeur de l'unité de recherche n°3426 ;

Considérant que Mme Sylvie CHOBLET THERY a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 14 au 16 octobre 2019 et du 18 au 19 novembre 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie CHOBLET THERY, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°3426, à compter du 01/01/2021 ;

Mme Sylvie CHOBLET THERY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie CHOBLET THERY est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11/01/2021

Le directeur de l'unité
Julien CAU

Visa du délégué régional du CNRS

